

Association des anciens élèves du Lycée Polonais Cyprian Norwid Juin 2010

CHERS AMIS...

Il nous faut hélas commencer par une bien triste nouvelle: la disparition soudaine et récente, à quelques semaines d'intervalle, de Marian Swigon et Edmond Koclejda. Marian et Edmond étaient les animateurs infatigables de nos réunions annuelles à Villard, qui à l'orgue, qui au micro. Edmond avait été également pendant une dizaine d'années le secrétaire de notre association, le lien efficace entre les anciens élèves. Ils étaient dynamiques, pleins d'humour et de réparties. Ils nous manqueront...

Notre association poursuit son chemin, entre témoignages, préservation de la mémoire et réunions festives,...

- En novembre dernier à Villard, les Variations polonaises en Vercors ont rassemblé, en particulier autour de la mémoire du Lycée, des centaines de participants.
- La pièce d'Obidniak et Wedrychowski, *Pensionnaires de l'Hôtel du Parc*, a été jouée à dix reprises devant plus de 1 700 spectateurs.
- Nous participerons à une exposition consacrée à la Pologne, de mars à août 2011 à la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration de Paris. Cette exposition devrait ensuite être présentée au Château Royal de Varsovie à une date non encore définie.
- Des subventions ont été obtenues, qui nous permettent de mettre à disposition du public francophone, petit à petit, les différents livres écrits en polonais par les anciens élèves. Notre souhait est que tous ces livres soient disponibles en téléchargement sur notre site Internet.
- Enfin notre prochain rassemblement aura lieu à Villard le week-end des 11 et 12 septembre. Il marquera le 70e anniversaire de la fondation du Lycée.

Samedi 11

11 h 00 – Rassemblement au cimetière autour du Tombeau des Polonais.

12 h 30 – Garden Party à l'Hôtel de Paris.

14 h 00 – Assemblée générale de l'association.

18 h 00 - Messe « des Polonais ».

20 h 00 – Soirée festive à l'Hôtel de Paris.

Dimanche 12

Pèlerinage de Valchevrière - 9 h 30 – Recueillement autour de la 7e station du chemin de Croix.

Ordre du jour de l'assemblée générale

Modification des statuts.

Rapport moral, rapport financier, élection du bureau.

Projets et perspectives.

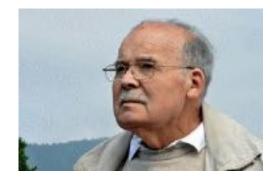
Nous avons besoin de savoir approximativement qui viendra et quand pour pouvoir réserver le nombre de chambres nécessaires à l'Hôtel de Paris. Merci de nous le faire savoir rapidement (04 76 56 88 28).

Amicalement à tous - Best Regards - Moc serdecznosci, i do milego zobaczenia.

Le Bureau - The Bureau - Zarzad

Wanda Devillers-Delingier, Krystyna Fassina, Daniel Liber, Stéphane Malbos, Georges Nowak.





DEAR FRIENDS...

Unfortunately we have to start with sad news: the sudden passing away of Marian Swigon and Edmond Koclejda, a few weeks apart. Marian and Edmond were the tireless co-ordinators of our annual meetings. Edmond was also our secretary for 10 years, an essential and friendly link.

Our association has no choice but to keep going: bear witness to the Lycée, keep the memory and friendships alive, organise our meetings...

- Last November, hundreds of people took part in the *Variations polonaises en Vercors*, a 3-day event in Villard with the Lycée as a central part.
- The Obidniak and Wedrychowski's play, *Pensionnaires de l'Hôtel du Parc*, was played 10 times for over 1700 spectators.
- The Lycée story will be part of an exhibition displayed firstly in Paris at the Cité National de l'Histoire de l'Immigration (March to August 2011), secondly in Warsaw at the Chateau Royal (no date yet).
- Grants have been obtained. They will allow us to publish on our website, in French, some of the Polish books on the Lycée. Our aim: to publish ALL these books in this manner.
- Last but not least, our general meeting will take place next September 11 and 12 in Villard. It will celebrate the 70th anniversary of the Lycée.

Saturday the 11th – 11.00 am: First gathering at the cemetery around the Polish Grave – 12.30 pm: Garden Party at the l'Hôtel de Paris – 2.00 pm: Official meeting of the Association – 6.00 pm: Mass – 8.00 pm: Dinner at the Hôtel de Paris.

Sunday the 12th - 9.30 am - Gathering around the 7th station of the Way of the Cross of Valchevrière.

General meeting agenda – Statute modifications. Report from the president and treasurer. Bureau elections. Future plans.

We need to know approximately who will come, and when, to enable us to reserve the necessary number of rooms at the Hotel de Paris. Please contact Stéphane at 00 334 76 56 88 28.

DRODZY PRZYJACIELE

Smutna nowina na wstepie: zgon, nagly, niespodziewany, w przeciagu kilku tygodni, Edmunda Koclejdy i Mariana Swigonia. Marian i Edmund - nasi niestrudzeni animatorzy wrzesniowych spotkan villardowskich, akompaniatorzy i dyrygenci naszych tradycyjnych spiewow. Jak wiecie, Edmund byl onegdaj oddanym sekretarzem naszego Zwiazku. Ich dynamizm, wesolosc pozostana w naszych pamieciach.

Zycie Zwiazku plynie tym niemniej dalej. Kontynuujemy prace i wszystko czynimy aby wzbogacic swiadectwa i zachowac pamiec naszej historii. Miedzy innymi:

W zeszlym listopadzie, w Villard-de-Lans, manifestacje «Variations polonaises en Vercors» zgromadzily setk uczestnikow.

Sztuka Obidniaka i Wedrychowskiego « Goscie z Hotelu du Parc » byla dziesieciokrotnie odegrana (1700 widzow).

Zaplanowalismy czynny udział w ekspozycji poswieconej Polsce (marzec 2011) w Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration, w Paryzu. Wystawa bedzie nastepnie miała miejsce (data jeszcze nie ustalona) w Palacu Krolewskim w Warszawie.

Otrzymane dotychczasowe subwencje umozliwiaja podanie do dyspozycji frankofonskiej publicznosci tlumaczenia ksiazek bylych uczniow, oraz ich przekazanie (w bliskiej przyszlosci) w formie numerycznej uzytkownikom Internetu.

Nasze doroczne walne zebranie odbedzie sie w Villardzie 11-ego i 12-ego wrzesnia. Bedzie to 70-letnia rocznica zalozenia Liceum.

Sobota 11-ego

11.00: Zlozenie kwiatow na grobie naszych poleglych – 12.30: Garden-party w Hotelu de Paris –

14.00 : Walne zebranie – 18.00 : Msza Sw – 20.45 : Wspolna kolacja w Hotelu de Paris.

Niedziela 12-ego

9.30 – Pielgrzymka do Valchevrière. Skupienie przy 7-ej Stacji Krzyzowej.

Porzadek dnia zebrania

Modyfikacja statutow – Przedstawienie dzialalności i sprawozdanie finansowe – Projekty i perspektywy.

Prosimy o poinformowanie nas jaknajszybciej (04 76 56 88 28) czy bedziecie obecni, aby zarezerwowac pokoje w Hotelu de Paris. Z GORY DZIEKUJEMY.

Moc serdecznosci, i do milego zobaczenia.

- Nous somme toujours que peu nombreux a avoir regle nos cotisations 2010 (35 euros).

GEORGES SE FERA UN PLAISIR D'ENCAISSER VOS CHEQUES!

- WE ARE STILL ONLY A FEW TO HAVE PAID OUR 2010 SUBSCRIPTION (35 EUROS). GEORGES WILL BE HAPPY TO CASH YOUR CHECKS!
- DO BYLYCH CZLONKOW I PRZYJACIOL STOWARZYSZENIA: NIEWIELE Z NAS UREGULOWALO SKLADKE NA 2010 (35€).

SKARBNIK OCZEKUJE NA CZEKI, Z GORY DZIEKUJAC!

(GEORGES NOWAK - LES PHYLEAS 230 - 1, RUE LANDOUSSE - 38300 BOURGOIN JAILLEU - FRANCE)

PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS

ARTICLE 1er - CONSTITUTION

Il est fondé, entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901, et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre : « Mémoire du Lycée Polonais Cyprian Norwid – Villard-de-Lans – 1940-1946. » La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 2 - OBJET

L'association a pour objet :

- De préserver et mettre en valeur la mémoire du Lycée Polonais Cyprian Norwid de Villard-de-Lans.
- De développer les liens d'amitié entre les anciens élèves, professeurs, employés et autres acteurs du Lycée et de Villard-de-Lans, ainsi que leurs familles.
- De développer les liens d'amitié entre toutes personnes de toutes nationalités que l'histoire et la mémoire du Lycée Polonais intéressent.

ARTICLE 3 - SIÈGE

Le siège social est fixé à la mairie de Villard-de-Lans, Isère. Il ne peut être transféré que par décision de l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents.

ARTICLE 4 - MEMBRES

L'association se compose de membres actifs et de membres d'honneur.

Est membre actif toute personne physique ou morale à jour de sa cotisation.

Est membre d'honneur toute personne désignée comme telle par le bureau de l'association.

Sont membres d'honneur de droit le maire et les anciens maires de Villard-de-Lans, le président et les anciens présidents de la Société Historique et Littéraire Polonaise.

ARTICLE 5 - PERTE DE LA QUALITÉ DE MEMBRE

La qualité de membre se perd par le décès, la démission ou l'exclusion.

L'exclusion est prononcée par le bureau pour faute grave ou pour défaut de paiement de la cotisation.

ARTICLE 6 - RESSOURCES

Les ressources de l'association se composent des cotisations, des collectes faites lors des réunions, des subventions ou dons éventuels, de toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.

ARTICLE 7 - BUREAU

L'association est administrée par un bureau élu par l'assemblée générale pour une durée de un an.

Il comprend un président, un secrétaire, un trésorier, éventuellement un ou des vice-présidents et un certain nombre de membres.

Le bureau se réunit au moins deux fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou par un quart au moins de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des présents.

ARTICLE 8 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire se compose de tous les membres de l'association.

Elle se réunit une fois par an à la demande du président ou d'un quart au moins de ses membres. Pour délibérer valablement, elle doit rassembler au moins un quart de ses membres. Seuls les membres actifs ont le droit de vote.

Le délai de convocation de l'assemblée générale est de 10 jours minimum.

L'ordre du jour est précisé dans la convocation, qui parvient aux membres de l'association par courrier ou courriel.

L'assemblée entend le rapport moral. Le rapport financier est soumis à son approbation. Elle élit le bureau. Elle fixe le montant de la cotisation annuelle.

Les décisions sont prises à la majorité des présents.

ARTICLE 9 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée à la demande du président ou d'un quart au moins des membres de l'association, suivant les formalités prévues à l'article 8.

ARTICLE 10 - DISSOLUTION

La dissolution de l'association ne peut être prononcée par l'assemblée générale qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

En cas de dissolution, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par l'assemblée générale et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.